

PRIORITÉS D'ACTION 2016-2021 EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec et les Affaires acadiennes du gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'entendent pour favoriser des initiatives répondant aux besoins de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse.

Découlant de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en matière de francophonie, signé le 20 décembre 2016, un Plan d'action sur cinq ans sera préparé, en considération des Priorités d'action suivantes :

➤ **Priorité d'action n° 1 : Éducation et petite enfance**

Cette priorité prévoit des initiatives favorisant toute forme d'apprentissage, de la petite enfance à la formation des adultes, ainsi que la formation en didactique et en pédagogie. Ceci comprend l'éducation, de la maternelle (4 ans) à la 12^e année, ainsi que le postsecondaire, et couvre également toutes les clientèles, selon le concept d'apprentissage à vie.

➤ **Priorité d'action n° 2 : Culture et patrimoine**

Cette priorité prévoit des initiatives dans l'ensemble des domaines des arts, de la culture et du patrimoine et vise des activités qui stimulent la création, augmentent la sensibilisation de l'identité acadienne et francophone et font la promotion de la culture et du patrimoine acadiens et francophones.

➤ **Priorité d'action n° 3 : Communications**

Cette priorité prévoit des activités dans l'ensemble du domaine des communications et de la promotion du français, notamment des activités qui contribuent au renforcement des radios et des journaux communautaires francophones et qui encouragent l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des médias sociaux.

➤ **Priorité d'action n° 4 : Immigration**

Cette priorité prévoit des activités dans le domaine de l'immigration francophone, notamment des activités d'accueil, d'intégration, de sensibilisation et d'établissement des immigrants.

➤ **Priorité d'action n° 5 : Tourisme et économie**

Cette priorité inclut des initiatives dans les domaines du tourisme et de l'économie qui contribuent au développement de produits touristiques, à la promotion de l'entrepreneuriat et à l'amélioration des pratiques d'affaires en langue française. Cette priorité favorise la découverte et la valorisation du patrimoine historique acadien et francophone et les échanges économiques en français.

Signé à Halifax, le 20 décembre 2016

POUR LE GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC,

Original signé par :

Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Relations
canadiennes et de la Francophonie
canadienne

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-ÉCOSSE,

Original signé par :

Michel P. Samson
Ministre des Affaires acadiennes